

LE BULLETIN DE LA FERME

LA PRODUCTION DES ABEILLES AU CANADA

(Notes des fermes expérimentales).

Seize des fermes expérimentales ont maintenant des ruchers, contre cinq en 1913. Le nombre de ruches gardées sur quelques-unes de ces fermes a augmenté en ces dernières années; il a diminué sur d'autres, principalement à cause des ravages de l'hiver. Nous avons essayé plusieurs méthodes en vue de prévenir ces pertes hivernales.

Pendant la dernière période de six ans (1913-1918), c'est la ferme expérimentale centrale d'Ottawa qui a obtenu le meilleur rendement de son rucher: la production moyenne annuelle de miel par ruche, en prenant pour base de calcul le nombre de ruches qui existaient au printemps, s'est montée à 121.6 livres par an pendant ces six années. La ferme de Nappan, N.-E., vient ensuite; la production moyenne y a été de 102.2 livres pendant une période de cinq ans (1913-1917); Lethbridge vient troisième avec 76.2 livres (1913-1918); Invermere, C.-B., a obtenu 70.5 livres (1914-1918); Ste-Anne de la Pocatière, Qué., 59.4 livres (1913-1917); Cap-Rouge, Qué., 58.7 livres (1913-1918); Lacombe, Alta., 52.6 livres (1915-1918); Fredericton, N.-B., 50.9 livres (1914-1918); Kentville, N.-E., 47.4 livres (1914-1918).

Les chiffres qui précèdent n'indiquent que la quantité de miel obtenue; il faudrait y ajouter, pour être exact, l'accroissement des abeilles pendant la même période. La valeur moyenne du miel, dont le prix variait aux différentes fermes, et la valeur de l'accroissement des abeilles par ruche pendant le même nombre d'années, sont les suivantes: Ottawa, \$17.27, 1913-1918; Lethbridge, Alta., \$16.49 1914-1918; Nappan, N.-E., \$13.41, 1913-1917; Invermere, C.-B., \$13.26, 1914-1918; Lacombe, Alta. \$12.79, 1915-1918; Indian Head, Sask., \$11.83, 1915-1917; Ste-Anne de la Pocatière, Qué., \$10.42, 1913-1917; Fredericton, N.-B., \$9.91, 1914-1918; Summerland, C.-B., \$9.38, 1916-1917; Cap Rouge, Qué., \$8.79, 1913-1918; Kentville, N.-E., \$8.11, 1914-1918.

Sur toutes ces fermes, sauf à celle de Lethbridge où le miel est butiné sur la luzerne, le trèfle d'alsike et le trèfle blanc étaient les principales plantes mellifères. Tout le miel produit était de bonne qualité; celui de Ste-Anne de la Pocatière était exceptionnellement bon.

On a constaté que la bonne direction est un facteur essentiel dans la production du miel. Les préposés aux ruchers qui avaient deux ans d'expérience ont beaucoup mieux réussi que ceux qui n'avaient pas une expérience aussi longue. A Ottawa, le rucher a toujours été dirigé par un expert et si ceux de Nappan, Leth-

bridge et de quelques autres endroits avaient reçu les mêmes soins, il est tout probable qu'on en aurait tiré une production égale, sinon supérieure. Nous avons remarqué également que l'horticulture et l'apiculture font une meilleure combinaison que les volailles et les abeilles; les horticulteurs prennent plus d'intérêt dans les abeilles que les éleveurs de volailles. Beaucoup d'horticulteurs et de petits cultivateurs trouvent dans l'apiculture une petite industrie annexe, agréable et avantageuse.

L'élevage des abeilles réussit presque partout au Canada; il y a aussi de nombreux districts arables qui lui conviennent tout spécialement et qui sont encore fort négligés sous ce rapport. Il y a, par exemple, l'Île du Prince-Édouard, certaines régions marécageuses en Nouvelle-Ecosse, la vallée de la rivière St-Jean, N.-B., le district du lac St-Jean, Qué., et nombre d'endroits dans l'Ontario et le Manitoba.

5—BULLETIN DE LA FERME

FAITES USAGE DE CHAUDIÈRES DE DEUX GALLONS

Lors que vous recueillez l'eau d'érable, n'allez pas commettre l'erreur d'employer des chaudières de petite dimension. Si vous en achetez de nouvelles, qu'elles aient une capacité d'au moins deux gallons. Alors, la sève n'aura pas le temps de passer par-dessus bord avant que vous soyiez prêt à la recueillir avec votre réservoir. Employez aussi de préférence des chaudières et des réservoirs métalliques; ils sont plus faciles d'entretien et n'ont pas le désavantage, comme les récipients en bois de s'imprégnier de l'eau d'érable, qui finit par s'urrir et communiquer un mauvais goût au sirop. Cependant, si vous n'en avez pas d'autres, servez-vous de seaux, de barils et de tonneaux de bois; car, il faut produire le plus possible de sucre et de sirop maintenant, puisque les prix en sont avantageux.

Entailler vos érables.

Cinquante pour cent seulement des érables du Canada sont entaillés chaque année; cela, même dans les districts est de Québec, où l'industrie a pourtant atteint son plus grand développement. Chaque érablière devrait posséder par 100 acres de terrain 200 arbres producteurs. Quoique la production ait quelque peu augmentée l'an dernier, il n'y a eu que 55,000 entaillés en 1917. Une production moyenne de 22,500,000 livres avait été atteinte pendant la décennie 1881-91. Une telle récolte vaudrait aujourd'hui \$50,000,000. Les érablières du Canada sont immensément riches. Combien d'arbres entaillerez-vous cette année?

Le Canada a besoin de plus de sirop.

Tout ce qui a été fabriqué de sirop et de sucre l'an dernier a été vendu à de bons prix; les prix de cette année sont aussi avantageux. Notre commerce d'exportation se développe et nos marchands demandent du sirop, encore du sirop et du sirop de qualité supérieure.

Retirez de votre érablière tout le profit possible; entailler tous les érables dont vous pourrez utiliser la sève. Il n'est d'ailleurs pas plus difficile de faire bouillir la sève de 5 000 arbres que celle de 500.

La Commission des Vivres du Canada.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de l'Aviculture
Province de Québec.

INCUBATION COOPÉRATIVE

Afin de permettre aux cultivateurs, villageois et autres personnes intéressées à l'élevage de la volaille de se procurer les poussins qu'ils ne peuvent faire éclore eux-mêmes, le Département de l'Agriculture a établi à travers la Province quelques postes d'incubation où des œufs pour faire couver seront acceptés aux conditions suivantes :

1.—Les œufs devront avoir été produits, conservés et transportés dans de bonnes conditions, et ne pas avoir plus de 12 jours.

2.—L'opérateur en charge de la couveuse a le droit de refuser les œufs qu'il jugera impropre à l'incubation.

3.—Il ne sera pas accepté moins de 75 œufs de la même personne.

4.—Deux sous par œuf seront chargés pour l'incubation. La moitié de cette somme est payable lorsque les œufs sont apportés à l'incubateur, l'autre moitié lors de la livraison des poussins.

5.—Il n'est garanti aucun pourcentage d'éclosion.

6.—L'on ne peut accepter qu'une quantité d'œufs limitée et les premiers demandants seront les premiers servis. L'incubation aux divers endroits commencera à la fin de mars.

7.—Les œufs ne seront acceptés qu'à près entente préalable avec l'opérateur de la machine.

N.-B.—Il est à remarquer qu'en plusieurs endroits des autres Provinces on a abandonné ce système parce que les intéressés n'apportaient pas toujours à l'incubateur des œufs de bonne qualité. Comptant sur la probité des intéressés et le soin qu'ils apporteront à se renseigner